

« POUR LES AVEUGLES  
PAR LES AVEUGLES »

## BULLETIN MENSUEL

de

# L'UNION DES AVEUGLES DE GUERRE

Reconnue d'utilité publique par décret du 9 avril 1921

et

## Journal des Soldats Blessés aux Yeux



### SOMMAIRE

Notre caisse fraternelle. — Congrès des Aveugles de France. — Réalisation. — Ce que les soldats aveugles peuvent faire dans l'automobile.

#### Notes et Informations

Matinée artistique. — Invalides d'avant-guerre. — Mi-Carême. — Avis. — Alsace-Lorraine. — Article 64. — Chemins de fer en Algérie.

#### Chronique de l'U. A. G.

Entre nous. — Procès-verbal du Conseil d'administration du 4 mars. — Avis aux brossiers parisiens. — Cotisations. — Lettre de camarade. — Légion d'honneur.

#### Administration :

Siège de l'U. A. G., 38, rue du Mont-Thabor, PARIS (1<sup>er</sup>)

TÉLÉPH. : Central 44-88 — Chèque postal : 160-31

8071604

## PRÉSIDENT D'HONNEUR

de l'Union des Aveugles de Guerre

M. A. MILLERAND, Président de la République

## COMITÉ DE PATRONAGE

M. le général MAUNOURY, président ; M. BARTHOU, ministre de la Justice ;  
M. BRIEUX, de l'Académie Française, président honoraire ;  
M. le général BALFOURTIÉ ;  
M. BORREL, député, ancien sous-secrétaire d'Etat ;  
Mme Marthe BRANDÈS ;  
M. BRISAC, préfet ;  
M. J. RIDGELY CARTER.  
M. Paul DE CASSAGNAC, député ;  
M. COTTIN, notaire honoraire ;  
M. Maurice DONNAY, de l'Académie Française ;  
M. DUCO, médecin-inspecteur ;  
M. le colonel FABRY, député ;  
M. FRIBOURG, député ;  
Miss Alice GETTY ;  
M. Justin GODART, ancien sous-secrétaire d'Etat au service de santé, député de  
Lyon ;  
Miss GRASS HARPER ;  
Miss WINIFRED HOLT ;  
Mme Léopold KAHN ;  
Mme Géo KESSLER ;  
M. KRUG ;  
M. LUGOL, député ;  
M. le docteur MORAX ;  
M. MEYER, conseiller d'Etat ;  
M. Henry PATÉ, député ;  
M. Pierre RAMEIL, député ;  
M<sup>e</sup> HENRI-ROBERT, ancien bâtonnier de l'Ordre des Avocats ;  
M. VALLON ;  
M. VALLERY-RADOT ;  
M. Constant VERLOT, député ;  
M. le Professeur WALTHER, membre de l'Académie de Médecine.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : IZAC ; Vice-Présidents : ARNAULT, FAVRET, NOIREAUX.  
Secrétaire général : LAFFARGUE ; Trésorier : BÖTZEL.

Membres : MM.

ALBERT, AMAR, ANTOINE, BARDOUX, BOIS, BOURGUIGNON, BERTRAND, CHAUTARD,  
DELAGE, DUFOUR, DURAT, GOUBIN, GUDEFIN, LAGARDE, LALLEMENT, LÉLOUP,  
LÉVÊQUE, MARIE, ROBERT (Maurice), ROY (Georges), SAINTE-ROSE, SCAPINI,  
SIGAULT, TOUDOURI.

## NOTRE CAISSE FRATERNELLE

Au moment de la constitution de la Caisse fraternelle, le Conseil après s'être mis d'accord sur les principes qui ont régi son fonctionnement, avait subordonné son existence à la nécessité qui l'imposait alors : elle devait prendre fin lorsque la situation matérielle des aveugles de guerre aurait été convenablement améliorée après l'action que se proposait l'« U. A. G. » à cet effet. C'est la décision même de notre Conseil d'administration du 28 janvier 1922.

L'amélioration récente de notre pension avait déterminé le Conseil à envisager sous quelle forme devrait fonctionner désormais notre Caisse fraternelle. Sa suppression n'avait pas en effet apparu comme désirable. Il appartient à chacun comme à toutes les collectivités de faire acte de prévoyance devant le malheur dont on peut un jour être victime. Les clairvoyants ont dans ce but des possibilités que nous n'avons pas. Les assurances sur la vie, contre les accidents (accidents personnels ou accidents causés à des tiers) refusent tout contrat à l'aveugle. Il nous appartient donc de conserver un organisme qui nous permet de nous mettre individuellement plus ou moins entièrement à l'abri des conséquences parfois désastreuses de certains événements auxquels peut être en butte toute existence humaine.

Nous avons pensé qu'une collaboration étroite avec les diverses œuvres s'occupant d'aveugles pouvait avoir les plus heureux fruits, et c'est dans cet esprit que le Conseil d'administration du 28 janvier 1922 avait voté une motion déjà parue dans le Bulletin et dont nous rappelons ici l'extrait suivant (§ III, IV, V).

III. — L'aveugle de guerre ne s'est résolu jusqu'ici que contraint et forcé à faire appel à une aide quelconque et son amour-propre en a toujours souffert. A l'heure actuelle et tout au moins d'ici très peu de temps, on peut espérer que l'aveugle sera en temps normal à l'abri du besoin par sa pension et le gain supplémentaire dû à son travail. Il est à souhaiter qu'il ne sollicite des secours directs en argent que dans des cas tout à fait exceptionnels et réservés à des causes accidentelles.

IV. — Le Conseil pense que l'amélioration du sort des aveugles doit être réalisée désormais grâce à l'aide par le travail et non par des dons en argent souvent incompatibles avec la dignité de celui qui a perdu la vue pour son pays.

V. — Les allocations de notre Caisse fraternelle seront supprimées à l'exception de celles relatives aux décès, qui devront être ver-

sées aussi longtemps que l'état de la caisse le permettra à la condition que les allocations de mariage, de naissance et les secours pour causes accidentelles soient assurés par les œuvres, après entente avec l' « U. A. G. ».

De cette entente que nous aurions aimé voir consentie par tous aurait pu naître un organisme très souple, très sûr, très équitable. Telle ou telle œuvre aurait pu se spécialiser dans ce que nous aurions appelé les primes à la natalité, accordées régulièrement et d'une manière uniforme à la naissance de chaque enfant. L'allocation au mariage aurait été offerte par une autre, tandis qu'une troisième se serait bornée à une allocation accordée à la personne désignée de son vivant par le camarade décédé ; enfin, l'une d'entre elles aurait pu se réserver l'aide à apporter après examen aux situations particulièrement pénibles : longue et coûteuse maladie de la femme ou des enfants, incendie ou tout malheur qui aurait momentanément jeté le trouble dans le budget d'un camarade. Notre désir était d'apporter ainsi plus d'équité dans la répartition de l'argent collecté par les diverses œuvres auprès du public. Quelques camarades plus audacieux et mieux informés ont notoirement touché des sommes relativement considérables, tandis que d'autres, soit volontairement, soit timidité, soit manque d'information, ont parfois su se passer de toute aide et n'en ont reçu qu'une beaucoup moins efficace. Cet état de choses peut s'expliquer étant donné l'effroyable misère dans laquelle était plongé l'aveugle de guerre dans le passé, mais elle ne saurait, selon nous, trouver une excuse pour l'avenir. Nous avons donc pensé très simplement qu'un plan d'ensemble devait être concerté et adopté par tous dans le but de venir en aide à chacun en cas de nécessité absolue, avec le plus d'équité possible.

Ce point de vue n'a pas été accepté par les diverses œuvres qui en avaient été saisies. A la Conférence des Œuvres d'Aveugles, elles nous firent connaître que leur pensée était différente de la nôtre, et cela pour deux raisons que la plupart d'entre elles ont donné :

1° Elles estimaient que leur action avait rendu les plus grands services, en rendait encore ; pour elles il n'y avait pas de raisons sérieuses de changer leur ligne de conduite ;

2° En souscrivant à l'entente demandée, elles craignaient d'amoin-drir leur autonomie qu'elles désirent conserver entière.

En somme, les diverses œuvres déclarent être d'accord avec nous sur le but à atteindre, et elles expliquent leur fin de non recevoir, simplement par une conception différente dans le choix des moyens, dont elles entendent rester entièrement maîtresses. Quelques-unes d'entre elles ont du reste accepté de nous aider dans notre projet de Franceville-Plage et nos camarades en ont déjà été informés dans le précédent Bulletin.

Devant cette situation délicate, et malgré son vote de mars 1919, le Conseil n'a pas cru devoir supprimer brutalement la Caisse fraternelle de l'Union. Celle-ci continuera donc à fonctionner jusqu'à la

prochaine Assemblée générale qui décidera de son sort. Faudra-t-il s'orienter vers d'autres conceptions, et favoriser par exemple la création de sociétés mutuelles, départementales ou locales, comme celle de la Loire-Inférieure ?

A ce sujet les dirigeants de l'Union doivent avoir des directives qui ne peuvent naître que de la consultation des aveugles eux-mêmes. Le rôle du Conseil est d'exécuter les volontés de la collectivité, mais devant une situation nouvelle il a besoin d'être éclairé. Encore une fois, c'est l'Assemblée générale seule qui pourra dicter ses décisions au Conseil de l' « U. A. G. ».

---

## CONGRÈS DES AVEUGLES DE FRANCE

---

Les membres de l' « U. A. G. » savent déjà qu'un Congrès réunissant les aveugles de France et leurs amis doit s'ouvrir à Paris le 17 juillet 1922.

Voici les diverses sections composant le Congrès :

I. — *Questions médicales*, président : professeur Truc.

Cette section paraît devoir étudier les questions purement médicales, soins aux yeux, mesures préventives à prendre contre la cécité, appareils de prothèse pour les énucléés. Elle n'étudiera pas la question des masseurs qui est du domaine de la quatrième section.

II. — *Enseignement*, président : M. Pierre Villey, qui étudiera comment l'enseignement doit être donné aux aveugles.

III. — *Systèmes et matériel*, président : M. Octave Berger.

Cette question peut intéresser plus spécialement les aveugles adultes. Il y sera parlé du Braille, des sténographies et des divers appareils dont peuvent se servir les aveugles.

IV. — *Questions post-scolaires*, président : M. Albert Mahaut.

Cette section étudiera l'instruction à donner aux aveugles après leurs études scolaires.

V. — *Métiers nouveaux*, président : M. Ferdinand Lotz.

Des questions très importantes seront certainement agitées dans cette section.

Les vœux qui pourront être émis influenceront sur les vœux de la section précédente qui étudiera la rééducation.

VI. — *La femme aveugle*, présidente : Mlle Marie Régner.

Que de choses à faire pour la femme aveugle en France dont la situation est bien plus pénible encore que celle de l'homme aveugle !

VII. — *Les Aveugles de guerre*, président : capitaine Izaac.

Dans cette section, les aveugles de guerre ne reviendront pas sur l'ensemble de leur programme particulier tel qu'il a été défini par les Assemblées générales de l'« U. A. G. » ; mais la question suivante sera posée :

« Comment les aveugles de guerre peuvent-ils, tout en assurant la défense de leurs intérêts particuliers, collaborer à l'amélioration du sort de l'aveugle, quelle que soit l'origine de sa cécité ? »

VIII. — *Assistance et hospitalisation*, président : M. Jamés Vielhomme, dont le titre seul indique les questions qui y seront agitées.

IX. — *Législation*, président : M<sup>e</sup> Marcel Bloch.

Il y a peu ou presque pas de lois relatives aux aveugles en France et les diverses sections du Congrès émettront sans doute des vœux qui pourront être repris par cette section de législation lorsque l'État devra intervenir pour la solution demandée.

X. — *Questions diverses*, président : M. Félix Pimoule.

Comme les camarades peuvent s'en rendre compte, ce Congrès peut être très utile à la cause des aveugles, quelle que soit l'origine de leur cécité. Fidèles à ce que nous avons proclamé au moment même de la formation de l'Union des Aveugles de Guerre, nous pensons que les membres de l'Union doivent prendre une part active à ce Congrès.

Pour que ce Congrès aboutisse à quelque chose de pratique, il faudra savoir par qui les vœux seront soutenus et à qui ils seront présentés.

La Section des Aveugles de guerre trouvera, espérons-le, à résoudre en partie le problème.

Les membres de l'« U. A. G. » qui s'intéressent particulièrement au Congrès et qui désirent y prendre une part active pourront se mettre en relations avec M. le Secrétaire général du Congrès national, 56, boulevard des Invalides, Paris, et nous leur conseillons en même temps de nous écrire.

---

## RÉALISATION

---

Voici plus d'un an que nous vous entretenons de notre projet de « Maison de Repos » de Franceville-Plage, projet que l'Assemblée générale a adopté à l'unanimité.

La période de réalisation vraie n'avait pas encore commencé et nous en étions toujours à l'humble, mais très insuffisante tentative qui avait eu auprès de nos camarades le succès le plus grand.

Nous voici en pleine exécution. Le terrain qui nous avait été offert est désormais propriété de l'« U. A. G. » par acte notarié, et les ca-

marades qui se reposent en ce moment à Franceville assistent aux premiers coups de pioche des fondations d'où cette année même s'élèveront nos premières constructions, simples certes, mais durables. Probablement même dès le mois d'août les camarades pourront y loger ; en attendant, nous demandons à tous ceux qui désirent aller se reposer à Franceville et faire respirer l'air de la mer à leurs enfants anémiés, d'être indulgents tant que l'Union pourra leur offrir seulement des baraquements, hâtivement édifiés l'an dernier à titre d'essai.

Nos locaux sont déjà occupés et des camarades y jouissent d'un repos qu'ils sont venus y chercher. Pour le mois de mai, à la suite du tirage au sort que nous avons effectué, sont sortis les noms d'Edouard, Joseph, 13, ruelle Metée, à Alençon (Orne); Cattaert, 10, rue des Chanoines, à Vannes ; Laine (Louis), à Pannecé (Loire-Inférieure); Carudel, à Pannecé (Loire-Inférieure).

Ils ont du reste été prévenus par lettre individuelle.

Quant à ceux qui avaient fait une demande pour le mois de mai, ils seront, selon leur désir, tirés au sort à l'époque qu'ils ont désignée ultérieurement.

---

En reconnaissance de l'aide qui nous a été donnée en vue de la construction des Maisons de Franceville, le Conseil d'administration de l'« U. A. G. » a décidé que les locaux qui seraient complètement construits par les apports ainsi venus porteraient le nom de leur donateur.

---

## CE QUE LES SOLDATS AVEUGLES PEUVENT FAIRE DANS L'AUTOMOBILE

---

L'industrie est capable de fournir du travail à tous ceux qui ont perdu pour leur pays.

Actuellement avec le travail en série dans lequel un ouvrier fait toujours la même pièce, il n'y a pour ainsi dire plus besoin d'apprentissage. Ce qu'on demande à l'ouvrier, c'est uniquement de l'attention et de la rapidité. Le travail devient naturellement monotone, mais qu'importe, si le salaire vient en rompre la monotonie. Lorsqu'on examine les différents métiers exercés par les aveugles : brosserie, vannerie, chaiserie, filet, tricotage, on voit qu'ils sont analogues aux travaux de série des grosses usines. Placer sur une machine des pièces les unes après les autres, au fur et à mesure de leur façonnage n'est pas plus difficile ni plus monotone que de boucher des trous avec du chiendent ou de la soie. Il est donc tout indiqué de choisir des travaux qui dans leur monotonie rapportent les gains les plus élevés. Ces emplois ne pourront se trouver que très rarement chez les petits industriels qui ne possèdent pas l'outillage suffisant ou sont obligés de faire

faire de nombreuses pièces entièrement à la main. On devra donc s'adresser aux grosses sociétés ou entreprises produisant par jour un très grand nombre de pièces semblables. L'industrie électrique a fait ses preuves et déjà une dizaine d'usines ont pris parmi leur personnel des soldats aveugles. Ce sont : la Compagnie Thomson-Houston dans ses usines de Neuilly-Plaisance, de Colombes, de la rue Lecourbe, de la rue des Favorites, ainsi qu'au siège social rue de Londres et rue Daguesseau où des dactylographes y sont employés. A citer également la Maison Bréguet, la Maison Vedovelli et la Compagnie des Compteurs.

Un essai des plus heureux vient d'être fait dans les ateliers de la Maison Citroën, à Paris. Quatre hommes y sont actuellement employés et d'autres en instance d'y entrer. Le premier place dans des gaines les conducteurs en cuivre destinés aux petits moteurs électriques servant au démarrage des moteurs d'automobiles. Le second fixe des lanières de cuir ainsi que des boucles de métal ou assemble différentes pièces de cuir au moyen de rivets tubulaires. Le troisième garnit de ouate les coussins des voitures. Le quatrième garnit de gaines de cuir des armatures en fer. Ceci n'est qu'un commencement.

La moyenne de leurs salaires varie de 1 fr. 75 à 2 francs de l'heure. Elle est proportionnelle à l'habileté de chacun. En dehors de ces travaux de début, il est évident que l'on pourrait également y effectuer ceux qui comme le découpage et l'emboutissage à la presse, le calibrage des pièces, ont déjà donné de très bons résultats dans les usines électriques.

Le travail ne manque pas, et lorsque le soldat aveugle prouve qu'il est apte à remplir les mêmes services que l'ouvrier voyant, aucune maison ne se refusera à lui donner de l'ouvrage.

Ces grosses usines ne se trouvent pas toujours près du domicile de chacun, mais lorsque l'on désire réellement travailler, on arrive toujours à vaincre les petits obstacles qui peuvent se dresser momentanément. Que ceux qui ont l'intention de travailler dans les usines me signalent la plus grosse industrie dans la région qu'ils habitent et je me mettrai en relations avec la direction de l'usine indiquée.

Sans aucun doute, lorsque ces maisons seront mises en présence des résultats déjà obtenus elles ne feront aucune difficulté pour admettre à leur tour des soldats aveugles. Autant que possible me donner le nom du directeur. J'envisage la possibilité de faire des démarches auprès de la Maison Renault si des demandes me sont adressées à ce sujet.

M. BOCQUET, ingénieur,  
14, rue Daru, Paris (8<sup>e</sup>).



## NOTES & INFORMATIONS

---

Au Théâtre Mogador, le samedi 13 mai 1922, à 2 heures 30, matinée artistique au bénéfice de l'« Union des Aveugles de Guerre » pour leur Maison de repos.

Tableaux vivants et animés avec orchestre à chœurs.

Intermèdes : MM. Fugère, de l'Opéra-Comique; Plamondon, de l'Opéra; Dominique Bonnaud, chansonnier montmartrois.

Programme de M. Lucien Métivet.

On trouvera des billets au siège de l'Union, 38, rue du Mont-Thabor. Tél. : Central 44-88, de 3 heures à 5 heures.

Places : 100 fr., 50 fr., 35 fr., 20 fr. et 15 fr.

---

### INVALIDES D'AVANT-GUERRE

Après entente entre le ministre des Travaux publics et les Compagnies des chemins de fer, il a été décidé que la carte d'invalidité serait attribuée comme sous le régime de la loi du 14 février 1920 aux invalides des campagnes antérieures à la guerre 1914-1918.

Les comités départementaux des mutilés chargés de la délivrance des cartes ont reçu maintenant les instructions nécessaires.

---

### MI-CAREME

La quête faite par l'Académie culinaire de Belgique pendant les fêtes de la Mi-Carême a produit une somme de 14.508 fr. 35. En outre, cette Société nous a fait don de 3.200 francs.

La totalité de cette somme a été affectée conformément aux désirs des donateurs à la construction de nos maisons à Franceville.

Nous adressons nos remerciements les plus vifs à l'Académie Culinaire de Belgique, ainsi qu'au Comité des Fêtes et en particulier à M. Hannaux, commissaire général, qui s'est mis avec la plus grande bienveillance à notre disposition.

---

Notre camarade Dupuis (Joseph), nous prie d'insérer qu'il serait acheteur de balais de sorgho ou de paille de riz aux camarades de la Gironde, de Tarn-et-Garonne ou dans la région du Sud-Ouest.

Adresser directement les offres à Dupuis (Joseph), broserie, vannerie, à Doudeville (Seine-Inférieure).

#### ALSACE-LORRAINE

Une loi du 29 mars 1922 introduit dans les départements qui formaient l'Alsace-Lorraine les lois et règlements français sur les pensions d'invalidité, les secours, pécules et indemnités attribués aux personnes ayant servi dans l'armée française.

#### ARTICLE 64

La Chambre des députés a modifié l'article 64 de la loi du 31 mars 1919 relatif aux soins médicaux et pharmaceutiques. Particulièrement le projet en question autorise les mutilés à choisir leur médecin et l'établissement hospitalier où ils désirent être soignés.

Espérons que le Sénat ne tardera pas à voter ce projet qui alors nous deviendra applicable.

#### CHEMINS DE FER EN ALGERIE

A la suite d'une réclamation que nous avons faite à l'Office national des mutilés et réformés au sujet de l'application en Algérie du nouveau régime des chemins de fer, M. le Secrétaire général de cet office nous informe que les mesures favorables édictées par la loi du 29 octobre 1921 sont prévues dans le projet de loi sur les chemins de fer algériens actuellement soumis à l'approbation du Parlement.

En outre, M. le Gouverneur général de l'Algérie a demandé aux réseaux algériens de consentir à l'application immédiate des mesures prévues au projet.

Dans ces conditions, nos camarades de l'Algérie ne tarderont pas à recevoir satisfaction.

M. Vuichard nous prie d'insérer la note suivante :

« ...Je serais très heureux d'entrer en relations avec ceux de vos membres qui désireraient s'intéresser au placement de mes produits. Cette occupation est d'un bon rapport et elle ne nécessite pas de déplacement puisque les offres peuvent être faites dans un cercle de parents et d'amis, lors d'une visite, d'une rencontre, et je peux vous dire que beaucoup d'aveugles de guerre sont arrivés à un résultat qu'ils n'envisageaient pas au début. »

S'adresser à M. Vuichard, huiles d'olives pures, Salon-de-Provence (Bouches-du-Rhône).

## Chronique de l'U. A. G.

### ENTRE NOUS

#### NAISSANCES

Notre camarade et Mme Louis Polette nous font part de la naissance de leur fils Guy, le 18 décembre 1921.

Notre camarade et Mme Jean Faure nous font part de la naissance de leur fille Simone, le 2 mars 1922.

Notre camarade et Mme Séraphin Gaetti nous font part de la naissance de leurs deux jumeaux Max et Mireille, le 19 mars 1922.

Notre camarade et Mme Louis Dubessay nous font part de la naissance de leur fils André, le 3 mars 1922.

Notre camarade et Mme Jean Burnier nous font part de la naissance de leur quatrième enfant Henriette, née le 8 mars 1922.

Notre camarade et Mme Raoul Chaigneau nous font part de la naissance de leur fille Denise, le 22 mars 1922.

Notre camarade et Mme Julien Alix nous font part de la naissance de leur fille Julienne, le 13 mars 1922.

Notre camarade et Mme Mohamed Ben Hassine Ben Meimouna nous font part de la naissance de leur fils Laroussi Fellah.

Notre camarade et Mme Mathy nous font part de la naissance de leur fille Georgette-Denise, le 18 septembre 1921.

Notre camarade et Mme J.-N. Le Sin nous font part de la naissance de leur cinquième enfant, le 16 décembre 1921.

Notre camarade et Mme Chavastelon nous font part de la naissance de leur fils André, le 12 novembre 1921.

Notre camarade et Mme Louis Arbaizar nous font part de la naissance de leur deuxième enfant Jean.

Notre camarade et Mme Paul Gauzentes nous font part de la naissance de leur fils Elie-Benoît, le 18 mars 1922.

Notre camarade et Mme Baudoin nous font part de la naissance de leur sixième enfant, Germaine, le 10 mars.

Nous adressons nos bien sincères félicitations aux heureux parents et nos vœux de prospérité aux bébés.

#### MARIAGES

Notre camarade Miremont (Pierre) nous fait part de son mariage célébré le 18 février 1922.

Notre camarade Colombel (Maurice) nous fait part de son mariage avec Mlle Marguerite Noirot, qui a été célébré le 18 mars 1922.

Notre camarade Duc (Jean) nous fait part de son mariage avec Mlle Louise Buirot, qui a été célébré le 11 mars 1922.

Notre camarade Rousseau (Lucien) nous fait part de son mariage avec Mlle Pietri, qui a été célébré le 30 mars 1922.

Notre camarade Boisard (Pierre) nous fait part de son mariage avec Mlle Juliette Papon, qui a été célébré le 25 mars 1922.

Nous adressons aux jeunes époux tous nos vœux de bonheur.

### DÉCÈS

Nous apprenons le décès de :

Notre camarade Veron (Claude) décédé le 16 octobre 1921.

De la femme de notre camarade Marlin (Emile) décédée le 9 mars 1922.

De la femme de notre camarade Fonchy (Martial).

Du fils de notre camarade Mallet (Jean) décédé le 11 août, à vingt ans.

De notre camarade Maseye Wade.

De la mère de notre camarade Foce (Régis) dans sa 64<sup>e</sup> année.

De la sœur de notre camarade Mazeaud (Georges).

Notre camarade Monroty nous fait également part de la naissance de sa fillette décédée le même jour.

Nous exprimons aux parents nos plus vives condoléances.

---

### Procès-verbal de la Séance du Conseil d'Administration du 4 Mars 1922

---

La séance est ouverte à 15 heures 30 sous la présidence d'Izaak.

Sont présents : Boetzel, Izaak, Arnault, Noiraux, Laffargue.

Bardoux, Bois, Bertrand, Chautard, Dufour, Durat, Gudefin, Marie, Robert (Maurice), Roy (Georges), Sainte-Rose, Toudouri, membres du Conseil.

Camarades : Boidin, Hourcade, Mougénel.

Excusés : Amar, Delage, Scapini.

Ont écrit : Antoine, Bourguignon, Sigault.

Lecture du procès-verbal de la dernière séance. — Adopté.

Lecture de la situation financière. — Adoptée.

Maison de l'Aveugle. — Le Secrétaire général fait savoir qu'il nous a été offert un hôtel particulier situé dans le quartier Trocadéro-Passy, 38, rue Vital. La disposition de cet hôtel répond exactement à nos désirs. Conformément au projet présenté à l'Assemblée générale

rale nous pourrions y installer une grande salle de réunion, une bibliothèque, un magasin de vente, nos bureaux et des chambres pour des camarades de passage. Nous pensions que nous pourrions obtenir cet hôtel pour une somme d'environ 330.000 francs avec facilités de paiement.

Le trésorier donne lecture du rapport de l'architecte qui a visité l'immeuble. Ce rapport constate son bon état et en donne une évaluation concordant avec le prix ci-dessus.

Durat demande ce que deviendra le capital. N'y aurait-il pas moyen de le placer en viager ?

Le trésorier : « L'opération de mise en viager d'un immeuble peut être faite sur la tête d'un individu, mais devient impossible pour une collectivité. Vous vous inquiétez de la question pécuniaire ; il y a un point sur lequel j'attire votre attention : l'Assemblée générale a adopté à l'unanimité le principe de la Maison de l'Aveugle ; des fonds ont été recueillis à cet effet ; nous ne faisons donc aucun tort à la Caisse de l'Union en les employant dans ce sens. »

Le président : « Les remarques du trésorier sont judicieuses ; le pari-mutuel ne donne des fonds à une Société reconnue d'utilité publique que dans un but précis. La subvention qui nous viendra de ce côté ne rentrera pas dans notre caisse pour d'autres motifs. »

Robert : « Je ne suis pas un adversaire de la Maison de l'Aveugle, mais sa réalisation doit répondre aux trois points suivants :

« 1<sup>o</sup> Organisation des magasins de vente ;

« 2<sup>o</sup> Procurer des chambres aux camarades de province ;

« 3<sup>o</sup> Installation des bureaux de l'Union ;

« Je ne crois pas du tout que cette maison donne satisfaction aux besoins exprimés par nos camarades.

« Le quartier de Passy peu commerçant n'offrira pas de débouchés au magasin de vente ; en outre, les camarades sont loin de toute communication, des spectacles et des magasins ; il ne faut pas sous prétexte d'agrandir les bureaux acheter un immeuble de 400.000 francs. »

Toudouri : « J'estime que l'hôtel que nous avons trouvé répond à nos désirs. Certes, il est un peu éloigné du centre du commerce. Mais pour le prix fixé, nous ne trouverons pas un immeuble central. En outre au point de vue réclame et propagande, le quartier de Passy est un quartier riche où nous trouverons des appuis. »

Bois et Durat confirment les idées de Toudouri.

Le trésorier : « Tout à l'heure un camarade a demandé que des dispositions soient prises pour que le capital rapporte et ne soit pas perdu.

« Le capital n'est pas perdu par le fait qu'il est représenté par un immeuble ; en outre nous économisons le loyer des bureaux auquel il faudra ajouter la location des chambres des camarades. D'un autre côté, si l'on crée un magasin de vente, ne serait-on pas en droit de demander un pourcentage aux camarades sur la vente ? »

Le secrétaire général : « Si nous avons créé un magasin de vente,

dans Paris, nous aurions eu un loyer considérable ; cela représente donc une économie sérieuse. »

Arnault demande, si le Conseil décide l'achat, que des démarches soient effectuées dans le but d'obtenir l'exonération des frais d'enregistrement.

Le trésorier : « J'ai posé la question à l'enregistrement en ce qui concerne les legs ; ils sont passibles d'un impôt de 9 0/0 ; pour l'acquisition de l'immeuble, je ne suis pas au courant. »

Le Conseil prend acte des désirs exprimés par les administrateurs de province : Antoine, Bourguignon, Sigault.

Le président : « Nous allons mettre au vote la question de l'achat de l'immeuble de la rue Vital. Je propose que le Conseil vote sur le principe de l'achat avec un prix maximum. »

La motion suivante est mise aux voix :

« Le Conseil vote le principe de l'achat de l'immeuble situé 38, rue Vital, pour le prix de 400.000 francs maximum, frais compris. Il fait, en outre, confiance à trois membres du comité pour entamer les négociations et obtenir les meilleures conditions possibles. »

17 voix pour.

3 contre : Bourguignon, Sigault, Robert. Ce dernier motive son vote par le fait que les chambres de camarades ne sont pas assez nombreuses et que le quartier ne convient pas.

### ORGANISATION REGIONALE

Le secrétaire général fait connaître que la Commission des groupements régionaux a élaboré un règlement intérieur dont les règles très souples pourront être modifiées. La Commission estime qu'il faudrait entrer immédiatement dans la voie de la pratique et créer prochainement quelques groupes régionaux. Ces premières entreprises permettraient d'étendre rapidement cette organisation à toute la France. Les camarades Toutain et Leveau pour la région du Mans ; Sigault pour la région de Limoges, ayant préparé l'organisation des groupements dans ces deux régions, nous vous demandons de donner mandat au bureau à ce sujet.

Gudelin demande que les Assemblées régionales aient lieu quinze jours ou un mois avant l'Assemblée générale de l'Union et qu'un délégué de chaque région vienne assister à cette Assemblée.

Le secrétaire général trouve l'idée excellente, mais elle ne pourra être appliquée qu'après la constitution complète des groupements régionaux.

Le Conseil d'administration donne mandat à son bureau pour la création très prochaine des groupements régionaux en commençant par ceux du Mans et de Limoges.

La séance est levée à 17 heures.

### AVIS AUX BROSSIERS PARISIENS

L'Assemblée générale de la section parisienne des brossiers aura lieu le 18 mai à 14 heures 30 aux bureaux de l'Union.

Les commissaires brossiers font un pressant appel à leurs camarades pour qu'ils assistent à cette réunion où leurs intérêts professionnels seront discutés.

Ordre du jour.

Compte rendu des demandes faites au cours de l'année.

Renouvellement du bureau.

Rapport sur l'organisation du travail.

### COTISATIONS

Nous rappelons aux camarades le paiement des cotisations pour 1922 et les prions de faire parvenir à nos bureaux, 38, rue du Mont-Thabor, la somme de cinq francs, montant de la cotisation annuelle.

On peut éviter tous les versements annuels en versant une fois pour toutes une somme de cinquante francs, représentant dix fois la cotisation (art. 3 des statuts).

Nous extrayons d'une lettre de notre camarade Leloup le passage suivant :

Pour émettre une opinion fondée, il faudrait savoir ce que les œuvres continuent de faire ou se refusent à faire depuis l'augmentation.

L'aveugle, au point de vue pécuniaire, n'est plus à plaindre. Les aveugles de province que j'ai vus, l'affirment hautement, et j'en connais un, amputé en outre d'un bras qui, spontanément, est venu faire rayer son enfant de la liste des subventionnés de l'Office départemental des Pupilles de la Nation.

La Caisse fraternelle doit être réservée à nos veuves, à nos orphelins, à faire face à de grandes infortunes, maladies, etc.

Cet exemple montre bien que lorsque le Conseil affirme que les camarades ne se sont adressés que contraints et forcés à solliciter divers secours, il reflète l'opinion générale des aveugles.

### DÉCORATIONS

Par décret du 27 mars 1922 et par application de la loi du 16 août 1920 ont été promus dans la Légion d'honneur sans traitement, au grade de commandeur :

Lemordant (Julien-Louis), lieutenant au 41<sup>e</sup> régiment d'infanterie ;

Au grade d'officier :

Nicolai (Pierre-Louis), sous-lieutenant au 159<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

Renaux (Louis-Marc), lieutenant au 87<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

Par décret en date du 30 mars 1922, par application de la loi du 16 août 1920, sont nommés au grade de chevalier de la Légion d'honneur sans traitement :

(*Journal officiel* du 3 avril 1922, page 3.664.)

Agnus (Alfred), ex-soldat au 87<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

Augé (Jean-Gustave-René), ex-soldat au 12<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

Bakour (Smail-Ben-Ali), ex-soldat au 7<sup>e</sup> régiment de tirailleurs indigènes.

Belmontet (Joseph), ex-soldat au 302<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

Bonamy (Augustin), ex-soldat au 3<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied.

Bosquet (Pierre-Alexandre), ex-caporal au 136<sup>e</sup> rég. d'infanterie.

Boudant (Henri-André), ex-soldat au 51<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

Bouix (Samuel), ex-soldat au 28<sup>e</sup> bataillon de chasseurs alpins.

Bouvard (Henri-Claudius), ex-soldat au 172<sup>e</sup> rég. d'infanterie.

Brinon (Auguste-Edgard-Raoul), ex-soldat au 22<sup>e</sup> régiment d'infanterie coloniale.

Cagnard (Maxime-Ernest), ex-soldat au 21<sup>e</sup> régiment d'infanterie territoriale.

Campardon (Célestin-Jean-Marie), ex-soldat au 412<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

Camuset (Olivier), ex-sergent au 242<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

Canevet (Jean-Joseph-Marie), ex-soldat au 9<sup>e</sup> rég. d'infanterie.

Cantier (Jules-Urbain-Léon), ex-sergent fourrier au 142<sup>e</sup> régiment

Capelle (Julien-Henri), ex-soldat au 101<sup>e</sup> régiment d'artillerie lourde.

Cassar (François-Paul-Joseph), ex-soldat au 4<sup>e</sup> régiment de zouaves.

Cassat (Gustave-Gabriel), ex-soldat au 174<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

Charpentier (Eugène-Armand), ex-soldat au 90<sup>e</sup> rég. d'infanterie.

Charrier (Mathurin-Joseph-Marie), ex-sergent au 120<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

Chaulier (Clovis-Romuald), ex-sergent major au 55<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

Cladier (Charles), ex-soldat au 226<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

Cointepas (André-Camille-Marie), ex-soldat au 113<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

Colombel (Maurice-Louis), ex-soldat au 208<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

Comble (Paul-Guislain-Jean-Baptiste), ex-soldat au 151<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

Couesnon (Marie-Ange), ex-soldat au 9<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

Courtot (Marie-Louis-Théophile), ex-soldat au 248<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

Danger (Joseph-Eugène), ex-soldat au 4<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

Delforge (Antoine), ex-soldat au 96<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

Demalaine (Henri-Joseph), ex-soldat au 205<sup>e</sup> rég. d'infanterie.

Denis (Joseph), ex-soldat au 5<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied.

Erouart (Fernand-Charles-Edouard), ex-soldat au 8<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

Faudot (Louis-Bernard), ex-soldat au 16<sup>e</sup> régiment de dragons.

Feret (Marcel-Paul), ex-soldat au 3<sup>e</sup> régiment de zouaves.

Feschet (Eugène-Séverin), ex-soldat au 7<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied.

Forgues (Jean), ex-soldat au 59<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

Fourcade (Jean-Marie-François), ex-soldat au 135<sup>e</sup> régiment d'infanterie territoriale.

Gendrin (Emile-Louis-Désiré), ex-soldat au 233<sup>e</sup> rég. d'artillerie.

Girard (Jules-Clément), ex-soldat au 53<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

Goulet (Louis-Eugène), ex-soldat au 160<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

Gousse (François-Louis), ex-soldat au 103<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

Goussin (Jean-Baptiste-Camille-Désiré), ex-soldat au 114<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

Granet (Jean), ex-brigadier au 175<sup>e</sup> régiment d'artillerie.

Gréard (Henri-Charles-Achille), ex-soldat au 317<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

Grispoire (Achille), ex-caporal au 128<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

Guégan (Albert-Louis-Marie), ex-soldat au 1<sup>er</sup> rég. de zouaves.

Guihard (Louis-Marie), ex-sergent au 81<sup>e</sup> régiment d'infanterie territoriale.

Guis (Antonin-Sylvain), ex-sergent au 27<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied.

Hassen Ben Salem Krim, ex-soldat au 2<sup>e</sup> régiment du génie.

Jacquelin (Pierre-Paul), ex-soldat au 408<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

Johannsen (Raymond-Joseph), ex-soldat au 19<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied.

Labre (Gilbert), ex-soldat au 5<sup>e</sup> régiment d'infanterie coloniale.

Lajous (Henri), ex-adjutant-chef au 143<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

Laloit (Léopold-Cyprien-Alphonse), ex-soldat au 315<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

Le Barzic (Ernest-Mathurin), ex-soldat au 104<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

Le Floch (Joseph-Marie), ex-soldat au 51<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

Le Hetet (Emile-François), ex-sergent au 262<sup>e</sup> rég. d'infanterie.

Le Roux (Jean-Jacques), ex-soldat au 168<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

Le Sciellour (François-Marie), ex-soldat au 7<sup>e</sup> régiment d'artillerie de campagne.

Lhermitte (Jean-Joseph-Louis), ex-soldat au 101<sup>e</sup> rég. d'infanterie.

Lorriaux (Victor), ex-soldat au 29<sup>e</sup> régiment d'artillerie de campagne.

Mahalin (Henri-Aimé), ex-soldat au 20<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied.

Malesieux (Auguste-Victor), ex-soldat au 71<sup>e</sup> rég. d'infanterie.

Marchan (Simon), ex-sergent au 49<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

Marguet (Marie-Léon), ex-soldat au 407<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

Mauger (Gaston-Louis), ex-soldat au 82<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

Maury (Gaston-Aimé-Bernard), ex-soldat au 20<sup>e</sup> rég. d'infanterie.

Mège (Antoine), ex-soldat au 97<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

Meslin (Georges-Marcel), ex-soldat au 405<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

Messin (Camille-Emile), ex-soldat au 8<sup>e</sup> cuirassiers.

Moquais (Gustave-Eugène-Cyrille), ex-sergent au 1<sup>er</sup> tirailleurs algériens.

Moussay (Marie-Joseph), ex-soldat au 21<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

Parlant (René-Félix), ex-soldat au 245<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

Philippe (Louis), ex-soldat au 329<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

Poubane (Pierre-Louis-Joseph), ex-soldat au 70<sup>e</sup> rég. d'infanterie.

Poussard (Moïse-Raphaël), ex-soldat au 246<sup>e</sup> rég. d'infanterie.

Pouthier (Paul-Auguste), ex-soldat au 171<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

Radet (Robert-Henri), ex-soldat au 94<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

Reynes (Gustave-Zéphyrin), ex-soldat au 149<sup>e</sup> rég. d'infanterie.

Reynes (François-Alphonse-Marie), ex-sergent major au 215<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

Ricci (Archange), ex-soldat au 131<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

Ricotteau (Emile-Henri), ex-soldat au 169<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

Rosant (René-Raymond-Victor-Alphonse), ex-soldat au 69<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

Roybin (Benoit-Jean-Marie), ex-soldat au 1<sup>er</sup> groupe d'artillerie de campagne d'Afrique.

Saint-Martin (Jean-Gabriel), ex-soldat au 55<sup>e</sup> rég. d'infanterie.

Scotto di Rinaldi (Dominique-Michel-Saint), ex-soldat au 3<sup>e</sup> régiment de zouaves.

Serive (Georges-Prosper), ex-caporal au 23<sup>e</sup> régiment d'infanterie coloniale.

Sibiril (Pierre-Marie), ex-caporal au 42<sup>e</sup> régiment d'infanterie coloniale.

Sursin (Pierre-Aristide), ex-sergent au 36<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

Trubert (Abel-Emile), ex-caporal au 26<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied.

Vergiat (Jean), ex-soldat au 22<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied.

Victor (Jules-St-Yves), ex-sergent au 206<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

Rousseau (Lucien), ex-soldat au 60<sup>e</sup> régiment d'artillerie.

Décret du 8 novembre 1921. Lacotas (Alfred), ex-caporal au 1<sup>er</sup> étranger.

*Le Gérant : RIBUTOR.*

Imp. Dubois et Bauer, 34, rue Laffitte, Paris.

## COMITÉ D'ACTION

M. FRANÇOIS-MARSAL, sénateur, président d'honneur ;

M. le baron DE TRAVERSAY, président ;

Mlle ARBEL, vice-présidente ;

M. MEYNADIER, vice-président ;

M. BLOCH, secrétaire-adjoint ;

M. L'ÉVESQUE, trésorier adjoint ;

M. AUTERBE, actuaire à la Compagnie l' « Union » ;

Mme BOYLESVE ;

Mme BROQUIN ;

M. Pierre CHEROT ;

Mme CHEVALIER ;

Mme CONTAMIN ;

M. DUBRANLE, inspecteur des Ecoles de Rééducation ;

M. DE FLEURIEU ;

Mlle L. GHYS ;

Mlle JALAGUIER ;

Mme KALT ;

Mme LÉVY-WEISS ;

M. MAYER ;

Mme MEYER ;

M. ROUX ;

M. Joseph ROUX ;

D<sup>r</sup> SCHNEIDER ;

Mme YVES.

## COMITÉ D'AIDE

Mme Louis DESCHAMPS, présidente ;

Mme LEYGUES ;

Mme LE TROQUER ;

Mme L'HOPITEAU ;

Mme LE BRETON ;

Mme Marthe BRANDÈS, présidente de l'Abri du Soldat Aveugle.

## Liste des Donateurs

Croix-Rouge française, Comité de Béja (Tunisie), 200 fr. — Mme Garet à Authueil (Eure), 100 fr. — Mme Puy, 50 fr. — Mme Bouligand, 20 fr. — Mmes Max Behrendt, Ernest-Maurice, Nette (Georges), 1.000 fr. — Mme la Générale B. Matton, à Versailles, 55 fr. — M. E.-L. Ficatier, à Tananarive, 25 fr. — Anonyme, 10 fr. — M. le maire de la commune de Saint-André (Ile de la Réunion), 200 fr. — Le personnel de la Maison Martial et Armand, place

## Liste des Donateurs (suite)

Vendôme, 65 fr. — Œuvre cherbourgeoise d'imprimerie pour aveugles à Cherbourg, 200 fr. — Mme Rodrigues, à Paris, 100 fr. — Mme Richard Bloch, à Paris, 50 fr. — Mme Salomon, à Paris, 1.100 fr. — M. Dumazeau, à Lyon, 100 fr. — Mlle Mallet, institutrice, à Lodève, 20 fr. — M. Pierron, à Antibes, 20 fr. — Mme de Poulpiquet de Brescanvel, à Dinan (Côtes-du-Nord), 200 fr. — Mme Théodore Braun, à Guethary (Basses-Pyrénées), 20 fr. — Mme Coraze et Cie, à Marseille, 50 fr. — Les élèves de l'école primaire supérieure de Saint-Gaultier (Indre), 136 fr. — Mme Louis Pouilles, à Pamiers (Ariège), 10 fr. — Anonyme J. P., 5 fr. — M. Conza, à Marseille, 30 fr. — MM. Japy frères, Beaucourt (Haut-Rhin), 100 fr. — M. France de Ferrière, 25 fr. — Mlle Edmée Danon, à Paris, 20 fr. — Mme Maingot, à Argenteuil (Seine-et-Oise), une obligation de 500 fr. — Mme Munier, à Paris, 20 fr. — M. Jeanparis, à Boulogne-sur-Seine, 20 fr. — Groupe sportif de la Cie algérienne à Paris, 1.100 fr. — Une anonyme, 4.100 fr. — Mlle Brevie, reine du 1<sup>er</sup> arrondissement, 1.000 fr. — M. Léon Cortes, à Médéa (Algérie), 100 fr. — Les enfants J.-B. Helle, 50 fr. — Peugeot et Cie, 100 fr. — Cie des Forges d'Audincourt, 50 fr. — M. Pelard, au Havre, 20 fr. — Mme Marcille, à Franceville (Calvados), 20 fr. — M. Paul Girot, à Ugine (Savoie), 50 fr. — Mme Louise Tabouriech, à Paris, 100 fr. — M. Ernest Granier, 50 fr. — Mme Alphonse Hauser, à Paris, 50 fr. — Mme Vve Renel (Gironde), 20 fr. — Remerciements « Que le bon Dieu protège notre famille », 300 fr.

### Liste transmise par Mlle Tricot.

Mme Morel, à Valée, 3 fr. — Mme Serre, à Valée, 2 fr. — Mme Schellemborg, à Valée, 10 fr. — M. Passerière, maire de Philippeville, 40 fr. — Mlle Laout, à Philippeville, 5 fr. — M. G. Amieux, à Philippeville, 5 fr. — Mme E. Jourdan, à Valée, 10 fr. — Mme L. Scognamiglio, à Valée, 5 fr. — Mme Morandini, à Valée, 5 fr. — M. J. Nielli, à Philippeville, 5 fr. — Mlle N. Rossi, à Philippeville, 5 fr. — Mme Ch. Nielli, à Valée, 30 fr. — Mme Duplessis, à Valée, 5 fr. — Mme et Mlle Gardetto, à Philippeville, 30 fr. — Mme Quillery, à Philippeville, 2 fr. — M. Raynal, à Philippeville, 2 fr. — M. Auzias, à Philippeville, 5 fr. — Mlle Traquin, à Philippeville, 5 fr. — Mme Monvoisin, à Philippeville, 2 fr. — Mme Roy, à Philippeville, 5 fr. — Mme Baghero, à Valée, 5 fr. — Mme Seognamiglio (F.), à Valée, 5 fr. — Mme Schellemborg (A.), à Philippeville, 20 fr. — Redier, à Valée, 1 fr. — Mme Grouillet, à Valée, 5 fr. — Mme Arnaud, à Valée, 1 fr. — Mme A. Jourdan, à Valée, 5 fr. — Deux indigènes de Valée, 1 fr. 50. — Mlle M. Tricot, à Valée, 30 fr. 50.